



Soins palliatifs : Directives anticipées, personne de confiance et procédure collégiale

PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

Formation destinée aux médecins, IDE, IPA, AS et toute personne susceptible d'être concernée par les problématiques de fin de vie dans un établissement de santé ou des établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

PRÉ-REQUIS

La participation à cette formation ne nécessite pas de pré-requis spécifiques au regard du public auquel elle s'adresse.

CONTEXTE

L'obligation est faite aux soignants d'interroger lors de l'admission, les patients sur l'existence ou non de la nomination de la personne de confiance et ou l'existence de directives anticipées. Ces dispositions relèvent d'un cadre législatif à bien connaître. Les soignants peuvent aussi être interpellés pour expliquer et répondre aux questions des patients, des résidents ou des malades en institutions hospitalières ou médico-sociales. Dans cette pratique professionnelle, le soignant peut être interpellé et sollicité sur ses propres positions subjectives et personnelles face aux questions éthiques que pose l'approche de la fin de vie. D'autre part, la participation à une procédure collégiale peut confronter un soignant à prendre position et l'argumenter dans les discussions, mais aussi être touché par des aspects émotionnels. Ce stage vise à donner des points de repère aux soignants pour assurer leur fonction et leur rôle.

Points forts de la formation :

- > **Accompagnement à la rédaction des directives anticipées et à la nomination de la personne de confiance**
- > **Regard croisé d'un médecin et d'un psychologue apportant une réflexion sur les problématiques éthiques et le travail en équipe autour des questions de la mort**

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Interpréter des textes législatifs qui régissent les directives anticipées, la nomination de la personne de confiance et l'organisation de la procédure collégiale
- > Évoluer dans sa pratique de communication pour être aidant vis-à-vis des patients et de leur entourage dans les situations de fin de vie
- > Prendre conscience de ses valeurs morales et de ses présupposés sur la fin de vie afin d'éviter des positions d'influence
- > Promouvoir le travail en équipe
- > Analyser les situations de fin de vie complexes
- > Saisir les implications des prises de décision
- > Gérer des situations conflictuelles.

PROGRAMME

Jour 1

- > Le contexte des soins palliatifs et de la fin de vie aujourd'hui
- > L'élaboration et la prise de conscience de ses positions personnelles et subjectives par rapport à la fin de vie
- > Les bases de l'entretien clinique et la communication
- > Le positionnement institutionnel face à la rédaction des directives anticipées et de la nomination de la personne de confiance

Jour 2

- > Le contexte législatif de la fin de vie dans le cadre des directives anticipées, de la nomination de la personne de confiance et des procédures collégiales
- > Les lois sur la fin de vie (1999, 2005, 2016) ainsi que les décrets
- > L'évolution actuelle des travaux parlementaires sur la loi de l'organisation des soins palliatifs et la loi sur l'aide à mourir
- > Les niveaux de soins et les limitations thérapeutiques en soins palliatifs
- > L'analyse des directives anticipées et des propos de la personne de confiance
- > Les réactions des familles face à la rédaction des directives anticipées de leurs proches en fin de vie
- > Les enjeux de la nomination de la personne de confiance
- > L'organisation de la procédure collégiale, rôle propre à chacun
- > La discussion en groupe interdisciplinaire

Jour 3

- > L'accompagnement du patient et de sa famille dans le contexte de la rédaction des directives anticipées et de la nomination de la personne de confiance
- > L'évolution sociétale de l'anticipation des questions autour de la fin de vie
- > La capacité pour le soignant d'oser prendre en considération les paroles autour de la fin de vie et de la mort
- > L'analyse sémantique des directives anticipées et des propos de la personne de confiance
- > La procédure collégiale : une communication d'équipe relative à des problèmes éthiques
- > Pouvoir autorité et soumission dans la dynamique des groupes
- > Négocier et coopérer : la communication en groupe
- > Le travail en équipe et la résolution de conflits.

La répartition des thèmes sera adaptée en fonction de la dynamique du groupe et l'expression des besoins de chaque participant.

MÉTHODES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges, études de cas amenées par les stagiaires, analyse des pratiques professionnelles. Des supports numériques seront mis à disposition des participants.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Pr Laurent CALVEL, Professeur Associé des Universités de Médecine Palliative Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de Strasbourg, Chef du Service d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SASP) des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.
Courriel : laurent.calvel@chru-strasbourg.fr

ANIMATION

Pr Laurent CALVEL.
Daniel GROSSHANS, Psychologue clinicien et Formateur, 20 ans de pratique en soins palliatifs, partenaire du service de soins palliatifs des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.
Courriel : grosshans.d.uds@gmail.com

INTER ÉTABLISSEMENTS

Durée : 3 jours

En 2025

Stage 1 - Réf. : SRI25-1129A
du 03 décembre 2025
au 05 décembre 2025

En 2026

Stage 1 - Réf. : SRI26-1129A
du 02 décembre 2026
au 04 décembre 2026

Tarif

1200 € Pour toute inscription avant le 31 juillet 2026

Repas de midi pris en charge par les organisateurs.

Lieu

Université de Strasbourg -
Service Formation Continue
21 Rue du Maréchal
Lefebvre
67100 Strasbourg

**EN INTRA, POSSIBILITÉ
D'ABORDER : DIRECTIVES
ANTICIPÉES, PERSONNE
DE CONFIANCE ET/OU
PROCÉDURE COLLÉGIALE :
NOUS CONSULTER**

Renseignements et inscriptions

Sylvia RUBINI
Tél : 03 68 85 49 22
Sauf le mercredi
s.rubini@unistra.fr

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation. Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.